

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2013

Présents :

Messieurs : Pierre D'HEILLY, Michel GRANDJANNY, Frédéric MATHY, Robert NUZILLAT, Jean VENOT, Laurent MAZILLE,

Mesdames : Marie Hélène POROT, Sophie LORTON, Paule MERCEY-REDEUILH,

Mademoiselle : Sabine PREVOTAT

Excusée : Mmes Joëlle MULLER, M. Dominique ARNOUX, Mme Aude NOEL, Marie Hélène POSTAL,

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 15 mai 2013

➤ Vente terrain à la croix de Bois

Le maire informe la Conseil Municipal que la DDT a accepté la création de deux lots comme le proposait Madame Gallet géomètre. Le lot côté Nord aura accès sur la rue du Château et le deuxième lot sortira sur la voie qui desservira le reste des terrains de la zone.

➤ Restauration du four à pain de Vingelles

Le maire présente au Conseil Municipal le coût des travaux avant l'avis de l'architecte des bâtiments de France et après :

Devis Jeandin (enduits extérieurs +toiture)	15 302.00 € HT
Devis porte en chêne	<u>1 095.00 € HT</u>
Total	16 397.00 € HT
	19 610.81 € TTC
Subventions :	
Conseil général 20 %	3 279.40 €
Région 40 %	6 558.80 €
Récupération TVA	3 036.14 €
Fonds propres	6 736.47 €

Coût après avis de l'architecte des bâtiments de France

Jeandin (enduits extérieurs + toiture en tuiles)	11 928.10 € HT
Jeannet (Partie en laves)	12 080.00 € HT
Porte en chêne	<u>1 095.00 € HT</u>
Total	25 103.10 € HT
	30 023.30 € TTC
Subvention	
Conseil Général 20 %	5 020.62 €
Région (plafonné)	7 600.00 €
Récupération TVA	4 648.22 €
Fonds propres	12 754.46 €
Dépense supplémentaires pour la commune	6 017.99 €

Certains conseillers s'étonnent que le four n'étant pas classé il faille néanmoins tenir compte de l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Le maire répond que si nous ne tenons pas compte de l'avis de l'architecte nous ne pouvons pas obtenir de subvention ni du Conseil Général ni de la Région.

Après délibération le Conseil Municipal se prononce (5 voix pour 2 contre et 2 absentions) pour la restauration du four en prenant en compte les préconisations de l'architecte des bâtiments de France.

➤ Demande de dérogation scolaire

Le maire fait part au Conseil municipal qu'il est saisi d'une demande de dérogation scolaire. La maman travaille à Mellecey et souhaite laisser son enfant à l'école de Mellecey. Le Conseil Municipal unanime refuse cette dérogation.

➤ Voirie

Le maire donne le résultat de l'appel d'offres : l'estimation de la DDT était de 85 134 Euros, l'offre de l'entreprise retenue (SNTPAM d' Etang Sur Arroux) s'élève à 55 577.23 € TTC.

Le maire se félicite de travailler avec Marcilly les Buxy-Sainte Hélène-Sassangy et Villeneuve en Montagne.

L'estimation globale de la DDT était de 206 665.80 € et la proposition de SNTPAM s'élève pour les 5 communes à 147 562.03 € TTC

➤ Travaux

Le maire informe le Conseil municipal que la locataire du logement de l'école va le libérer au 30 septembre.

Il propose de rénover le hall d'entrée pour le rendre plus accueillant aux gens qui visiteront le logement (devis 1 681 €).

Le Conseil municipal donne son accord.

➤ Divers

Un parent d'élèves a demandé à payer les frais de garderie avec des CESU. Après renseignements, ce serait possible mais générerait des frais pour la commune. Le Conseil municipal émet un avis défavorable.

Marie Hélène Porot avait émis à une réunion précédente l'idée d'acheter quelques bancs. Le choix sera fait à la prochaine réunion.

Droit de mutation à titre onéreux : Chaque année le Conseil Général répartit la part qui lui revient aux communes de moins de 5 000 habitants. En 2012 nous avons encaissé 23 615 Euros. Nous pensions que cette enveloppe allait diminuer et nous avons mis 21 000 Euros au budget. En réalité nous allons encaisser 14 501 Euros soit une diminution de 6 499 Euro par rapport au budget. Cela ne met pas notre budget en déséquilibre, nous avons 30 000 Euros en dépenses imprévues mais c'est néanmoins une diminution importante de recettes.